

façon que nous respectons les médecins. Nous connaissons des médecins compétents...

M. Isabelle: J'invoque le Règlement. Je demanderais à mon excellent ami, le député de Villeneuve, s'il veut bien dire podiatre ou pédiatre.

M. Caouette: Pédiatre.

M. Isabelle: Pédiatre! Ce n'est pas pédiatre.

M. Caouette: Podiatre.

M. Isabelle: Merci.

M. Caouette: Est-ce que mon ami, l'honorable député de Gatineau, est satisfait?

M. Isabelle: Très satisfait.

M. Caouette: Satisfait? Podiatre? En ce qui concerne la partie supérieure, je demanderais à l'honorable député de Gatineau ce qu'il entend. Podiatre, c'est ce qui a trait aux pieds. Alors, à son endroit, je devrais dire quoi, pédiatre?

M. Isabelle: Monsieur le président, je pose la question de privilège. C'est l'honorable député qui l'a dit et non pas moi. Il parlait des pieds, mais il voulait parler d'autre chose.

M. Caouette: Je parle de votre tête, cela correspond à peu près à...

M. Isabelle: Cela correspond à vos pieds.

M. Caouette: Cela correspond à peu près à la tête dont je voulais parler.

Monsieur le président, ceci veut dire que le député de Gatineau a reçu lui-même des requêtes, des appels téléphoniques d'oculistes, d'optométristes, de podiatres de son comté à l'effet qu'ils soient respectés comme n'importe quel médecin. Et le député de Gatineau est un médecin, il s'y connaît en médecine. J'ai déjà eu affaire à lui, il m'a très bien traité. S'il traitait le Canada comme il m'a traité, le Canada se sentirait mieux et il ne serait pas là où il est présentement.

M. Isabelle: J'invoque le Règlement. Monsieur le président, je n'ai jamais traité le député de Villeneuve, et si je l'avais traité, il serait en meilleure santé.

M. Caouette: Le député de Villeneuve est en très bonne santé, peut-être grâce au député de Gatineau. Je l'ai rencontré avant mon départ pour l'Iran; je suis revenu de l'Iran grâce à

lui. Seulement, cela ne veut pas dire que je mettrai le Canada à la disposition du député de Gatineau; ça, c'est bien clair!

M. Isabelle: Monsieur le président, je voudrais que les choses soient bien établies. J'ai tout simplement vacciné le député de Villeneuve afin qu'il n'attrape aucune maladie, à l'occasion de son voyage en Iran.

M. Caouette: Monsieur le président, vous admettez quand même que j'ai eu affaire à lui, et c'est un médecin de ma circonscription, un bon créditiste, qui m'a dit: Va voir le député de Gatineau, le docteur Isabelle, mais fais-y attention, parce qu'il est chétif un peu. Alors, j'ai fait attention, mais le député m'a simplement donné ma piqûre pour aller en Iran; je suis revenu, je suis en bonne santé, et en meilleure santé que le député de Gatineau l'est présentement.

Monsieur le président, tout ceci pour dire que, en vertu du bill C-227, nous voulons avoir un régime d'assurance frais médicaux dans chacune des provinces, mais comme le stipule le bill C-227, selon les désirs des provinces.

Dans le Québec, les autorités provinciales ont déjà émis le vœu de légiférer comme bon leur semble, dans le domaine des questions médicales. Dans certaines provinces canadiennes, soit en Alberta, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan, des programmes médicaux sont en vigueur depuis plusieurs années. Ces administrations ne veulent pas être dérangées par les autorités fédérales, avec une mesure établie selon les termes du bill C-227.

Nous parlions tout à l'heure des oculistes, des optométristes et des podiatres. Monsieur le président, ces gens sont payés actuellement. Ils sont reconnus au même titre que les médecins, en Colombie-Britannique et en Alberta, mais je crois que ce sont les deux seules provinces qui les reconnaissent présentement. Même en Saskatchewan, ces gens ne sont pas reconnus. Dans la province de Québec, nécessairement, ils ne le sont pas. Ils sont reconnus en Alberta et en Colombie-Britannique, mais aucune de ces provinces n'a demandé au gouvernement fédéral d'intervenir. Au Manitoba, nous ne l'avons pas; au Québec, nous ne l'avons pas.

L'hon. M. Teillet: Ce sont des conservateurs partout!